

## CDTEA

### Les logopédistes, les psychologues, les psychologues-psychothérapeutes et les psychomotriciens

La mission du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) est d'effectuer de la prévention, des consultations, des examens, des expertises, des traitements et de la formation.

Les prestations du CDTEA sont orientées de manière à activer les ressources des enfants et des adolescents et à augmenter leurs capacités d'adaptation dans les différents contextes dans lesquels ils sont intégrés.

Les tâches confiées au CDTEA sont les suivantes:

- Prévention des troubles du développement (psychiques, psychomoteurs, comportementaux) de l'apprentissage et du langage, de la maltraitance.
- Supervision et conseils aux parents, aux enseignants, aux structures d'accueil à la journée, aux institutions d'éducation spécialisée et aux équipes sociales.
- Examen et expertise concernant les troubles du développement, de l'apprentissage et du langage, des situations familiales à risque, de la maltraitance.
- Consultations et thérapie concernant les différents troubles du développement.
- Formation de stagiaires en logopédie, psychomotricité, psychologie et psychothérapie.

Dans ce contexte institutionnel,

**Les logopédistes** assument l'évaluation et la prise en charge des troubles de communication, dans le cadre du développement du langage oral et écrit. Elles interviennent notamment au sujet des retards de langage ou des troubles du langage oral ou écrit: dysphasie, dyslexie, dysorthographe, bégaiement, etc.

**Les psychologues** assument l'évaluation et la prise en charge des troubles du développement psychologique: difficultés intellectuelles, comportementales, relationnelles et sociales, ainsi que les troubles de l'affectivité.

**Les psychologues-psychothérapeutes** assument les mêmes tâches que les psychologues et pratiquent des thérapies individuelles ou familiales. Ils se sont formés dans une méthode thérapeutique scientifiquement reconnue et sont au bénéfice d'une autorisation cantonale de pratiquer la psychothérapie.

**Les psychomotriciens** assument l'évaluation et la prise en charge des problèmes psychomoteurs: retards ou troubles du développement psychomoteur, instabilité psychomotrice, hyperactivité, apraxies, dyspraxies, etc.

A chaque centre du CDTEA est relié une unité appelée Centre pédago-thérapeutique, CPTEA, au service des enfants au bénéfice de mesures scolaires renforcées, intégrés dans l'école publique.

*Jean-François Dorsaz, psychologue, responsable du CDTEA de Sierre*

Pour plus d'infos sur le CDTEA: [www.vs.ch/scj](http://www.vs.ch/scj)

### Interview d'Elodie Lovey, psychologue

Elodie Lovey est psychologue à temps partiel au Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) de Sierre, tout en assurant une permanence au centre scolaire d'Anniviers à Vissoie une demi-journée toutes les deux semaines. Elle travaille également au Centre pédago-thérapeutique pour l'enfant et l'adolescent (CPTEA) de Sierre au niveau de l'intégration des enfants en situation de handicap et voit dans cette double activité une enrichissante complémentarité.



#### Elodie Lovey, comment décririez-vous votre activité au CDTEA?

L'activité est naturellement liée aux demandes de consultation. Il faut d'abord préciser que les signalements par les parents représentent environ le 60% des consultations et les signalements par l'école environ le 30% des demandes totales. Les autres prestations sont des évaluations ou expertises demandées par des autorités comme le tribunal des mineurs, les juges pénaux, les chambres pupillaires ou encore les directions d'école.

Pour les demandes orientées par l'Ecole, et toujours avec l'accord des parents, les psychologues mais aussi les autres intervenants, analysent la problématique individuelle mais aussi le contexte dans lequel apparaît la difficulté grâce à des entretiens avec les parents, avec les enseignants ou en rencontrant l'enfant ou l'adolescent si nous estimons devoir faire une évaluation cognitive et/ou un bilan psychologique. Et lorsque nous prenons contact avec les enseignants, il est évident que nous devons avoir préalablement l'accord des parents.

#### Les demandes doivent émaner des parents, cependant dans certains cas l'enseignant peut-il contacter le CDTEA directement?

Les demandes ne doivent pas forcément émaner des parents, mais les parents doivent toujours donner leur accord pour un signalement qui n'est pas effectué par eux-mêmes.

L'accord parental n'est pas nécessaire pour des demandes qui ne concernent pas un élève en particulier. Nous pouvons jouer un rôle de conseil auprès de l'enseignant ou de la direction pour des questions de gestion de classe ou de dynamique de groupe par exemple, tout en sachant que d'autres personnes ressources peuvent aussi lui apporter de l'aide. Pour un problème lié à un enfant en particulier, si les enseignants nous appellent directement, nous devons nous assurer que les parents sont informés de la démarche et qu'ils ont donné leur accord pour, par exemple, une observation en classe ou une collaboration entre le contexte scolaire et notre service. Il est logique que nous ne puissions pas intervenir sans que les parents aient exprimé leur accord.

### **Vous arrive-t-il d'observer régulièrement des élèves en contexte scolaire?**

Si la difficulté apparaît spécifiquement dans l'environnement scolaire, il est précieux pour le psychologue de pouvoir observer l'enfant ou l'adolescent en classe. Personnellement je privilégie les observations d'une demi-journée afin de prendre le temps de voir l'enfant évoluer en tant qu'élève. J'essaie, surtout pour les situations lourdes, de le faire avant de rencontrer l'enfant, de façon à ce que ma présence ne le gêne pas et dans les autres cas je fais attention à ce que la classe ne sache pas pour qui je viens: certains disent «c'est ma psychologue», tandis que d'autres font comme s'ils ne me connaissaient pas, ce que je respecte. Côté enseignants, c'est souvent la déception, parce que la situation d'observation fausse la réalité et que l'enfant turbulent devient attentif. Pour ma part, cette seule indication est intéressante, car elle me permet de savoir que l'enfant est capable de modifier son attitude pendant un temps donné, ce qui signifie qu'on doit pouvoir trouver ensemble les clés pour créer ce contexte de travail favorable aux apprentissages pour cet élève.

### **Cela démontre également que le problème parfois est peut-être davantage contextuel...**

Tout à fait. Si en modifiant en partie le contexte, l'enfant peut se mobiliser, cela signifie que le suivi individuel n'apportera pas forcément les réponses attendues. Ce constat montre que les difficultés peuvent dépendre de variables liées à l'individu, à la famille mais aussi au contexte classe. En recadrant la définition du problème, on peut activer les ressources de tous les contextes concernés. Dans ce cas, c'est l'enfant en tant qu'individu qui dysfonctionne dans le cadre d'un groupe. L'objectif est de l'aider à fonctionner dans le groupe. Le sortir de la classe pour un suivi psychologique au CDTEA ne serait pas une solution magique, même si certains enseignants aimeraient qu'il en soit ainsi. Pour reprendre une grande phrase de la systémique, si l'on veut faire partie de la solution, il faut accepter de faire partie, dans une certaine me-

sure, du problème. Cette phrase ne signifie pas qu'il y a des coupables mais que tous les acteurs concernés participent à la construction des problèmes comme à la construction des solutions. Le rôle du psychologue est aussi d'amener à ce questionnement, qui ne remet nullement en cause le professionnalisme de l'enseignant. Simplement le problème étant systémique, la solution l'est aussi.

### **Est-ce facile pour un enseignant d'accepter ce regard externe posé sur l'un de ses élèves et/ou sur sa classe?**

En expliquant clairement les choses, ce n'est pas un problème et l'enseignant reste le seul maître à bord de la classe. Je ne suis pas là pour juger sa manière d'enseigner, mais pour trouver avec lui des solutions. Je me contente d'observer sans intervenir pendant le cours. Le travail en partenariat se fait en dehors de la classe, de façon à ce que l'enseignant puisse ensuite reprendre des éléments qui lui paraissent pertinents pour sa gestion de classe ou pour aider un élève en particulier.

### **Comment qualifieriez-vous cette collaboration psychologue-enseignant?**

Personnellement je trouve que la collaboration est bonne. Les enseignants sont ouverts, disponibles, mais très en demande de feedback. Il est vrai qu'ils ont souvent le sentiment que l'on vient les questionner sur le comportement d'un enfant ou d'un adolescent en contexte scolaire, sans avoir ensuite droit à un retour d'information de notre part, sous prétexte de confidentialité. A mon sens, pour être de bons partenaires et bien entourer un enfant en difficulté, il est fondamental qu'il y ait transparence dans la collaboration et dès lors il faut, en en discutant clairement dès le départ avec les parents, que nous puissions transmettre les informations susceptibles d'être utiles à l'enseignant pour aider à l'épanouissement de l'élève. Quand on propose à un enseignant ce feedback, la collaboration peut s'inscrire dans la durée. De mon côté, il m'arrive de me dire que je leur amène peu d'éléments de réponse par rapport à une problématique qu'ils connaissent déjà, toutefois ce sont toujours deux regards complémentaires et l'échange de points de vue est important pour se faire une idée du fonctionnement global de l'enfant.

### **Qu'est-ce qui pourrait être entrepris pour améliorer la collaboration CDTEA-Ecole?**

Lorsque la collaboration est plus délicate, c'est souvent simplement par méconnaissance du contexte de travail de l'autre. Prendre le temps d'expliquer les moyens du CDTEA ainsi que les disponibilités des collaborateurs, en termes d'horaire, résout bien des malentendus. Peut-être que pour faire partiellement face au problème de ressources, nous devrions réfléchir ensemble, avec les enseignants, à de nouvelles pistes

pour coordonner certaines demandes similaires émanant d'une même classe, sachant que là c'est certainement le contexte qui mériterait un suivi plutôt que de se focaliser sur chaque enfant individuellement.

**Etant au CDTEA à Sierre et assurant une permanence au centre scolaire à Vissoie, quelle est pour vous la meilleure façon de travailler?**

Pour les régions décentralisées, la prise en charge dans le cadre de l'école permet de gagner du temps. Néanmoins, pour certains enfants anxieux inhibés en contexte scolaire, je préfère les voir en consultation à Sierre.

**Pour quels motifs, les enfants et les adolescents sont-ils le plus fréquemment orientés vers le CDTEA?**

Les demandes orientées par l'École arrivent au CDTEA principalement pour des évaluations cognitives, suite à des échecs, des difficultés d'apprentissage ou pour affiner l'orientation scolaire. Les autres demandes qui nous sont adressées concernent pour l'essentiel les troubles de comportement.

**Entre conseillers pédagogiques et psychologues, les champs d'action des uns et des autres vous paraissent-ils clairement définis?**

Les délimitations sont tout à fait cohérentes, toutefois il semble que l'information soit insuffisante ou transmise de manière incomplète aux nouveaux enseignants, puisqu'il arrive que certains nous contactent pour des mesures d'appui, alors qu'ils doivent passer par l'Office de l'enseignement spécialisé. Nous pouvons être un organe ressource de l'OES, pour affiner des bilans notamment, mais l'école reste autonome et compétente dans son territoire. Elle peut par exemple, décider d'un saut de classe ou d'un placement en institution spécialisée sans une évaluation psychologique.

**Au sein du CDTEA, entre logopédistes, psychologues, psychologues-psychothérapeutes et psychomotriciens, comment s'organise la collaboration? Suivez-vous parfois un enfant ou un adolescent à plusieurs?**

Les demandes arrivent par l'une des portes, que ce soit celle de la logopédie, de la psychomotricité ou de la psychologie et parfois l'entrée n'est pas la bonne, aussi il peut arriver que je prenne le relais d'une demande d'abord orientée en logopédie. Un enfant peut être suivi par un psychologue et un logopédiste, mais c'est ponctuel et exceptionnel, sachant que trop d'aides simultanées risque, sauf dans certains cas particuliers comme pour des élèves en situation de handicap, de «tuer» l'aide.

**Les demandes orientées par l'École concernent-elles davantage la logopédie, la psychologie ou la psychomotricité?**

Cela dépend de la tranche d'âge des enfants. Ceux qui sont en classe enfantine ou au début du primaire sont adressés majoritairement pour des problèmes de logopédie ou de psychomotricité. Par contre, à partir de 7 ou 8 ans, la porte d'entrée devient davantage psychologique. ■

## Consultation sociale

### Objectifs de la consultation sociale

- Ecouter et aider à identifier où est le problème et, ensemble, déterminer les options possibles;
- Soutenir la personne en examinant les différentes solutions et les ressources personnelles disponibles;
- Explorer les possibilités pour faire émerger une solution;
- Soutenir la personne pour prévenir le burnout;
- Soutenir la personne dans la gestion des problèmes liés aux dépendances ayant une incidence dans le cadre de son travail;
- Aider à la reprise du travail après une absence;
- Conseiller et soutenir le personnel aux prises avec des difficultés qui entravent un bon déroulement du métier;
- Pratiquer des entretiens de type médiation lors de difficultés dans le travail (conflits, violence, harcèlement psychologique et/ou sexuel, mobbing, etc.);
- Servir d'intermédiaire en intervenant de manière neutre et impartiale avec une tierce personne;
- Pratiquer des techniques de débriefing ou de groupe à la suite de situations traumatisantes;
- Accompagner le changement avec un coaching de courte durée, puis prescription privée vers des services adéquats.

## Interview de Danielle Pahud

Danielle Pahud, consultante, formatrice, coach et médiatrice indépendante, assure la consultation sociale pour le personnel enseignant valaisan.

**Danielle Pahud, constatez-vous une augmentation du nombre d'enseignants faisant appel à vous?**



Le nombre de demandes reste modéré, mais je crois que beaucoup d'enseignants ne savent pas qu'une personne ressource est à leur disposition en matière de consultation sociale, tandis que d'autres n'osent pas faire appel à mes services. L'évolution que je constate, ce sont par contre des situations plus aiguës d'écarts de stress.

## Am 23. Oktober wurde in Sitten die Interkantonale Vereinigung der Leiterinnen und Leiter der kantonalen Schulpsychologischen Dienste (IVL-SPD) gegründet.

Am 23. Oktober 2009 haben die Leiterinnen und Leiter der kantonalen Schulpsychologischen Dienste eine interkantonale Vereinigung (IVL-SPD) gegründet. Teilgenommen an der vom Direktor der Walliser Dienststelle für die Jugend, Walter Schnyder, geleiteten Gründungsversammlung haben FachvertreterInnen aus 23 Kantonen und dem Fürstentum Liechtenstein. Mit dieser Veranstaltung haben sich die kantonalen LeiterInnen von Schulpsychologischen Diensten, Erziehungsberatungsstellen, Zentren für Entwicklung und Therapie sowie Kinder- und Jugendpsychologischen Diensten erstmals eine nationale Organisationsform geschaffen.

### Ziele und Funktionen

Ziel der neuen Vereinigung ist es, der institutionellen Schul-, Kinder- und Jugendpsychologie gesamtschweizerisch ein stärkeres Gewicht zu geben. Die Koordination der institutionellen Schul-, Kinder- und Jugendpsychologie stellt dabei eine notwendige Ergänzung zu den aktuellen Harmonisierungsbestrebungen in der schweizerischen Bildungslandschaft dar. Die VeranstaltungsteilnehmerInnen sind überzeugt, mit ihrer Initiative einen namhaften Beitrag zur Verbesserung der (schul-)psychologischen Versorgung – und damit zur Qualitätssteigerung des Bildungs- und Erziehungswesens zu leisten. Sie verstehen die Vereinigung zudem als überregionale Fachstelle für bildungsverantwortliche aller Ebenen.

### Herausforderung Forensik

In seiner Eröffnungsrede betonte Professor Philipp Jaffé als Leiter des gastgebenden Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) die Bedeu-

tung der forensischen Psychologie und Gutachtertätigkeit auch für die Schulpsychologie: Das neue Jugendstrafrecht schreibt bei bestimmten richterlichen Massnahmen eine Beurteilung durch einen Psychologen oder einen Arzt zwingend vor. Jaffé signalisierte Bereitschaft, am IUKB in Bälde einen neuen zweijährigen Ausbildungsgang in deutscher Sprache anzubieten. In den vergangenen Jahren haben sich bereits verschiedene Kinder- und Jugendpsychologen das erforderliche Wissen im Rahmen einer postgraduierten Ausbildung angeeignet.

### Der Gründungsvorstand

CopräsidentInnen des Gründungsvorstandes, dem mit beratender Stimme auch eine Vertretung der schweizerischen Vereinigung der Kinder- und Jugendpsychologie SKJP angehört, sind Eugénie Sayad, Direktorin des kantonalen Amtes für Schulpsychologie des Kantons Waadt, und Martin Brunner, Leiter des Schulpsychologischen Dienstes Baselland. Weitere Mitglieder sind Hans Gamper, Präsident der Konferenz der Leiterinnen und Leiter der kantonalen Erziehungsberatungsstellen Bern, Walter Schnyder, Direktor der kantonalen Dienststelle für die Jugend Wallis, Egon Schmidt, Vorsteher des Amtes für Beratungsdienste des Kantons Uri, und Simon Walther als Vertreter der SKJP.

### Anstehende Entwicklungen

Die Kurzreferate von Jörg Forster (Zürich), Eugénie Sayad (Waadt), Hans-Peter Schmidlin (Aargau), Claude Jeandroz (Neuenburg) und Egon Schmidt (Uri) wiesen auf folgende, für alle Kantone gültigen Entwicklungen hin:

- In den öffentlichen Diensten der Kinder- und Jugendpsychologie stellt man generell einen Trend zu kantonalen Lösungen fest;
- Der gesetzliche Auftrag und die sich daraus ergebenden Aufgaben sind zwischen den Kantonen sehr unterschiedlich;
- Eltern und Schule sind für alle Dienste wichtige Partner;
- Die Leistungen sind in der Regel für die Eltern unentgeltlich;
- In einzelnen Diensten gehören psychotherapeutische Leistungen noch zu den Kernaufgaben des Angebotes, es zeichnet sich aber eine Tendenz ab, dieses Angebot anderweitig anzusiedeln;
- Das standardisierte Abklärungsverfahren (SAV) und weitere Implikationen aus der interkantonalen Vereinbarung über die Sonderpädagogik definieren für die nahe Zukunft neue und zusätzliche Aufgaben für die schul-, kinder- und jugendpsychologischen Dienste;
- Der Fachtitel in Kinder- und Jugendpsychologie ist zweifelsohne eine Qualitätsmarke für PsychologInnen dieser Bereiche.

### Geburtshilfe durch SKJP

Wesentlich zur Gründung der IVL-SPD beigetragen hat der Vorstand der SKJP. An der Gründungsversammlung waren denn auch – mit Ausnahme einer begründeten Vakanz – fast sämtliche Vorstandsmitglieder anwesend: Roland Buchli, Josef Stamm, Marie Claire Frischknecht und Markus Bründler unterstrichen durch ihre Anwesenheit den Stellenwert einer starken, unterstützenden Berufsorganisation für die neue Vereinigung.

*Daniel Habegger*